



**PLAN  
D'ASSEMBLAGE**



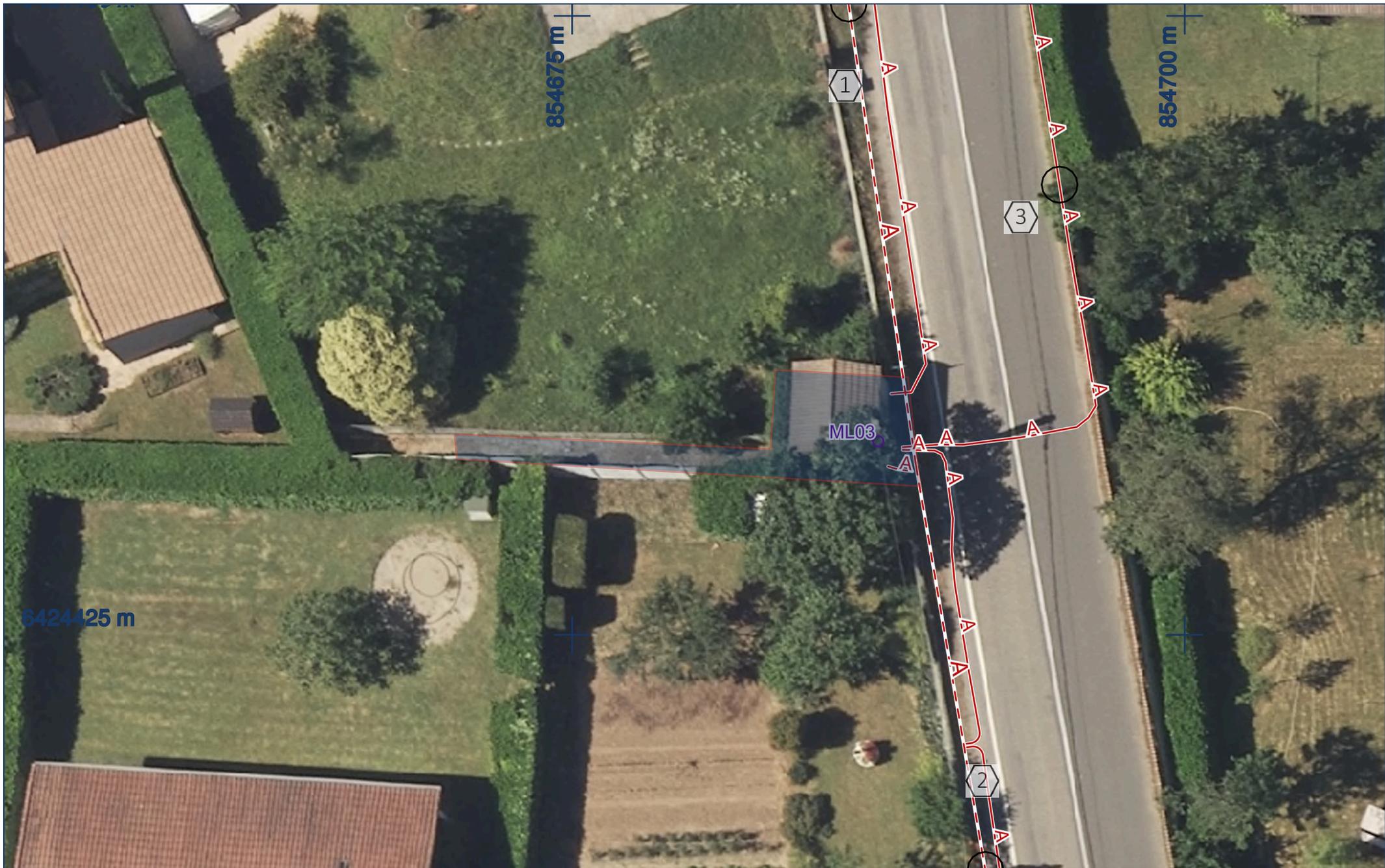
CONSULTATION		CHANTIER	
N°	2022110402810D28	Ville	MALISSARD
Exploitant	Valence Romans Agglo ECL FO	Rue	Route de la Trésorerie
Ouvrage	EcP		

Légende du plan en annexe

PLAN			
Edition	04/11/2022	Version	202211
Projection	Lambert-93	Catégorie	EL

**N° en cas d'endommagement :  
0475754154**





Folio N° 1/1  
Format : A4



CONSULTATION		CHANTIER		PLAN			
N°	2022110402810D28	Ville	MALISSARD	Edition	04/11/2022		
Exploitant	Valence Romans Agglo ECL FO	Rue	Route de la Trésorerie	Projection	Lambert-93		
Ouvrage	EcP			1:200  2m			
Réseaux en classe C sauf indication contraire.				N° en cas d'endommagement : 0475754154			
				Points de repère	1	854686.28	6424450.5
				2	854691.87	6424415.5	
3	854694.89	6424443.18					





## Tableau des points Valence Romans Agglo - ECL

Les coordonnées sont en [EPSG:2154]-RGF93/Lambert-93

Référence	Type	X	Y	Z	Z sol	Profondeur
ML03	Armoire	854687.499	6424432.822		-	-

## LEGENDE DES PLANS DE DETAIL

**A, B ou C** Réseau électrique en classe A, B ou C  
En planimétrie seulement  
sauf indication contraire sur le plan



Réseau électrique souterrain



Réseau électrique aérien



Réseau électrique en façade



Affleurant

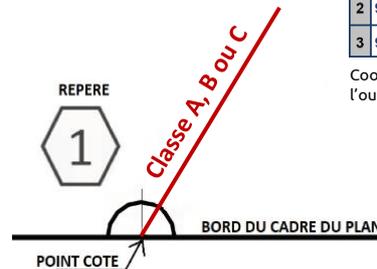


Point de position des réseaux levés



Fond cartographique issu de l'IGN

Coordonnées géoréférencées d'au moins trois points de l'ouvrage **faisant foi**



Points de repère	
1	912108.97 6451058.35
2	912082.64 6450943.65
3	912051.0 6451022.48

Coordonnées de points remarquables de l'ouvrage dans le système de projection :  
EPSG :2154 – RGF93, Lambert 93

**La présence d'un grillage avertisseur enterré au-dessus de nos ouvrages n'est pas systématique.**

## CONTACT

### EN CAS D'ENDOMMAGEMENT :

Veuillez contacter immédiatement le **04.75.75.41.54**

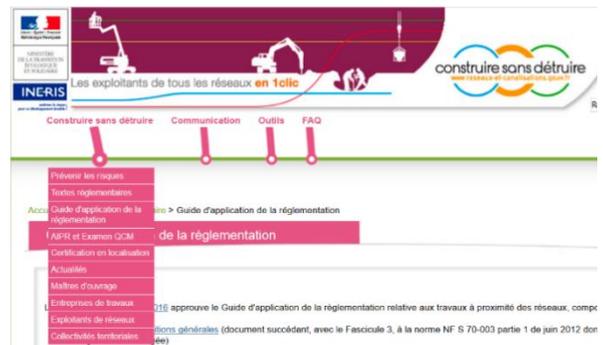
## RECOMMANDATIONS TECHNIQUES

L'ensemble des recommandations techniques liées aux « ouvrages électriques et réseaux d'éclairage public » visés à l'article R 4534-107 du Code du Travail est disponible sur :

<http://www.reseaux-et-canalizations.ineris.fr>

- 1) Cliquez sur « Construire sans détruire »
- 2) Cliquez sur « Guide d'application de la réglementation »

Notez que vous y trouverez les consignes de sécurité liées aux techniques et engins que vous utilisez, aussi bien à proximité des canalisations enterrées, que des lignes de télécommunication électroniques aériennes.



Ce guide est un catalogue de recommandations et de prescriptions techniques usuelles, générales et génériques.

**Contrairement aux recommandations, les prescriptions présentent un caractère obligatoire.**

**Elles sont encadrées et écrites en rouge et en gras.**

### **RAPPEL : Le marquage-piquetage est obligatoire :**

(Arrêté du 3 mars 2014 modifiant l'arrêté du 8 septembre 2009)

Article 27.3.1 : Lorsque les travaux doivent être exécutés au droit ou au voisinage d'ouvrages souterrains, enterrés, subaquatiques ou aériens, tels que canalisations et câbles ou autres réseaux, dépendant du maître de l'ouvrage ou de tierces personnes, le représentant du pouvoir adjudicateur prend à sa charge les sondages préalables en trois dimensions des ouvrages souterrains (voir aussi le chapitre 5.9 du fascicule 1 du Guide d'application de la réglementation).